

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mai 2015

## DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 77

présenté par

M. Tardy, M. Hetzel et M. Tian

-----

**ARTICLE 14**

À la fin de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« et sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ajouter la mention « l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » dans le titre de la négociation n'apporte rien et relève uniquement de la forme.

En effet, ce n'est pas le titre qui compte mais bien le contenu. Or, la négociation sur la « qualité de vie au travail » comprend bien un volet sur l'égalité femmes/hommes, comme un par exemple sur l'emploi des personnes handicapées.

Mieux vaut ne pas se perdre dans ce genre d'affichage, et préférer des actions concrètes pour l'égalité professionnelle.